

Emprise de chantier sur la voie publique

Du 18 mai 2022 au 30 octobre 2022, la société NEXITY est autorisée à occuper le domaine public par une emprise de chantier et à mettre en œuvre les dispositifs nécessaires pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et la pérennité des éléments constitutifs de la voirie.

Début des travaux
18/05/2022
Fin des travaux
30/10/2022

La vitesse sera limitée à 30 km/h au droit du chantier.

En cas de restriction très temporaire de circulation sur voirie, une signalisation par feux tricolores ou hommes-traffic sera prévue et gérée par le prestataire de Nexity, qui s'assurera de ne pas entraver la circulation pour les services de secours, d'ordures ménagères et transports scolaires.

Aucun stationnement de véhicules ou d'engins liés à cette opération sera permis en dehors de la parcelle ou de l'emprise.

Coordonnées

5 rue de Pontoise